



12 juin 2023

## Projet de loi Plein emploi : la FESP souligne l'importance d'une collaboration avec l'ensemble des acteurs

Ce mercredi 7 juin, le gouvernement a présenté son projet de loi Plein emploi comprenant des mesures en faveur de la petite enfance. La Fédération du Service aux Particuliers (FESP) souhaite rappeler à l'Etat l'importance de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

**200.000 solutions d'accueil sont nécessaires d'ici à 2030** pour permettre de répondre aux besoins urgents des familles, notamment afin de permettre une bonne conciliation vie personnelle et professionnelle. Cela ne pourra se faire qu'en composant avec l'ensemble des modes d'accueil, qu'ils soient individuels (assistantes maternelles / entreprises de garde d'enfants à domicile) ou collectifs (crèches / micro-crèches) qui sont des solutions complémentaires permettant de répondre aux spécificités des familles et des territoires. La FESP, Fédération leader de la branche des entreprises de Services à la personne, représente 1.100 entreprises de crèches et de micro-crèches ainsi que 850 entreprises de garde d'enfants à domicile. **La Fédération pense indispensable qu'il soit répondu aux enjeux du service public de la petite enfance en faisant appel à la pluralité des acteurs et des modes de garde.**

La FESP accueille de manière positive la proposition de la Première ministre de **revaloriser toutes les aides à destination des familles** (PSU et Paje pour les micro-crèches et entreprises de garde d'enfants à domicile) dont le montant varie en fonction du mode d'accueil choisi.

Le critère de sélection de tous les modes d'accueil pour les familles **doit être exclusivement la qualité et non le coût de ces modes d'accueil**. Il convient de ce fait **de renforcer la qualité au sein de ces modes d'accueil** avec notamment une augmentation de la fréquence des contrôles réalisées par les administrations et les collectivités.

*« En tant que Fédération, nous sommes prêts à apporter notre expertise et notre expérience afin de contribuer activement à l'élaboration de politiques publiques cohérentes et équilibrées. Nous encourageons l'Etat à tirer parti de notre savoir-faire collectif pour maximiser l'impact positif de ces mesures sur l'emploi, l'enfance et le bien-être des familles. »* déclare Brice ALZON, président de la FESP.

**La FESP demande que des travaux soient menés pour renforcer les taux d'encadrement dans les structures** : ces travaux devront se mesurer au regard de la situation économique des structures et de tensions de personnel.

Le déblocage de 5,5 milliards d'euros est un signal très positif. Il reste désormais à connaître le fléchage de ces fonds afin de répondre aux besoins des familles et de toutes les modes d'accueil.

Contact presse : [fesp@vae-solis.com](mailto:fesp@vae-solis.com) | 06 98 18 63 00



# Communiqué de presse

---



12 juin 2023

## **À propos de la FESP**

*La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.*

*En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).*

*Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.*

*Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.*